

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 5 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 949 839 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 126 617 KTND. À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus ample-ment décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note aux états financiers 2.2.2 « Provisions collectives » qui indique l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Le changement d'estimation opéré en 2023 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement, des facteurs d'ajustement « Δgi », et de la durée de calcul des taux de migration moyens par groupe en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024. Il en a résulté un stock de provisions collectives au 31 décembre 2023 à hauteur de 90.916 KTND, soit une dotation au titre de l'exercice 2023 de 1.334 KTND.

- La note aux états financiers 11 « Autres passifs » qui décrit que l'UIB a fait l'objet, courant l'exercice 2022, d'un contrôle social au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS. La banque a reçu des états de liquidation relatifs aux chefs de redressement totalisant 5 334 KTND qu'elle n'a pas accepté et qui ont fait l'objet d'une action en justice. Un jugement d'annulation desdits états a été prononcé par la Cour d'appel de Tunis en 2024. Au 31 décembre 2023, la provision pour risques constituée à ce titre par la banque, est de 2 275 KTND. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire.

- La note aux états financiers 3.7 « Autres notes aux états financiers - B » qui mentionne que la banque a été notifiée le 22 décembre 2023, d'un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2019 à 2022. Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas encore notifié les résultats de ladite vérification à la banque. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 mars 2024.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mars 2024

FINOR
Walid BEN SALAH

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2023	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	641 145
PR2	Commissions (en produits)	19	160 615
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	37 302
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	29 976
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	869 038	762 864
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	22	(339 568)
CH2	Commissions encourues	23	(9 996)
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(349 564)	(272 014)
	PRODUIT NET BANCAIRE	519 474	490 850
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(48 372)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(1 038)
PR7	Autres produits d'exploitation		560
CH6	Frais de personnel	26	(187 069)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(58 088)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 249)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	214 218	213 910
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		110
CH11	Impôt sur les bénéfices	28	(73 432)
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	140 896	138 479
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	29	(14 279)
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	126 617	132 172
	Résultat par action (en DT)	30	3,664

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2023	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2022
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		843 690	727 546
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(364 991)	(288 142)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		26	(1)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		1 000	(4 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(199 802)	(439 594)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		406 461	463 503
Titres de placements, titres de transaction		(5 000)	(64 989)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(220 189)	(202 369)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 330)	(41 103)
Impôts sur les bénéfices		(78 356)	(80 764)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		378 509	69 587
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 366	25 889
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(27 075)	(22 016)
Acquisition / Cession immobilisations		(14 903)	(14 613)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(13 612)	(10 740)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(58 079)	(75 485)
Augmentation / diminution ressources spéciales		3 796	838
Dividendes versés		(27 648)	(24 192)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(81 931)	(98 839)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		282 966	(39 992)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		219 618	259 610
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	31	502 584	219 618

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	119 501
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	397 988
AC3	Créances sur la clientèle	3	6 531 114
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	97 362
AC5	Portefeuille d'investissement	5	392 155
AC6	Valeurs immobilisées	6	71 055
AC7	Autres actifs	7	71 736
	TOTAL ACTIFS	7 680 911	7 207 184
PASSIF			
PA1	Banque Centrale et CCP		-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 920
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 285 922
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	197 792
PA5	Autres passifs	11	244 438
	TOTAL PASSIFS	6 731 072	6 356 607
CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		172 800
CP2	Réserves	12	649 555
CP5	Résultats reportés		867
CP6	Résultat de l'exercice		126 617
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	949 839
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	7 680 911	7 207 184

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	14	641 799
HB2	Crédits documentaires	15	294 378
	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS	936 177	1 093 645
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4	Engagements de financements donnés	16	169 749
HB5	Engagements sur titres		7 500
	TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	17	177 249
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7	Garanties reçues	17	2 463 030
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	2 463 030	2 392 032

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2 - Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2023, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts. Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 – Actifs incertains 20%
- B3 – Actifs préoccupants 50%
- B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoient notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023 et n° 2024-01 du 19 Janvier 2024. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 90.916 KTND au 31 décembre 2023.

2.3 - Traitement des Intérêts impayés

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4 - Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 518 716 KTND au 31/12/2023 contre 470 403 KTND au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	302 159	259 314
Provision/Décote de Garantie	72 260	72 264
Provisions à caractère générale dite collective	90 916	89 582
Provision pour passifs et charges	37 965	34 770
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	7 445	6 236
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 094	5 312
Provision pour dépréciation de titres	2 227	2 399
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	636	512
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	14	14
Total	518 716	470 403

SUITE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

2.6 - Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7 - Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle	31/12/2023	31/12/2022
Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2023 un solde de 6 531 114 KTND contre 6 377 728 KTND au 31/12/2022, soit une variation de 153 386 KTND et se détaillent ainsi :		
Comptes ordinaires débiteurs	413 320	427 399
Autres concours à la clientèle	6 641 771	6 416 463
Crédits sur ressources spéciales	75 174	75 248
Sous total	7 130 265	6 919 110
Agios et intérêts réservés	(133 816)	(120 222)
Provisions sur créances douteuses	(302 159)	(259 314)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 260)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(89 582)
Total Créances sur la clientèle	6 531 114	6 377 728

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	413 320	413 320
Autres concours à la clientèle	-	6 641 771	6 641 771
Crédits sur ressources spéciales	-	75 174	75 174
Sous total	-	7 130 265	7 130 265
Agios et intérêts réservés	-	(133 816)	(133 816)
Provisions sur créances douteuses	-	(302 159)	(302 159)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(72 260)	(72 260)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(90 916)	(90 916)
Total Créances sur la clientèle	-	6 531 114	6 531 114

Dépôts de la clientèle	31/12/2023	31/12/2022
Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 285 922 KTND au 31/12/2023 contre 5 877 115 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :		
Dépôts à vue	1 732 490	1 615 939
Comptes d'épargne	2 289 486	2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	2 039 478	1 852 144
Certificats de dépôts	94 105	109 402
Autres dépôts et avoirs	128 884	161 080
Compte de recouvrement SG ⁽¹⁾	1 479	1 479
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	6 285 922	5 877 115

⁽¹⁾Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

Intérêts et revenus assimilés	31/12/2023	31/12/2022
Les intérêts et revenus assimilés totalisent 641 145 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	17 380	6 768
Opérations avec la clientèle	611 640	515 975
Autres intérêts et revenus assimilés	12 125	17 730
Total Intérêts et revenus assimilés	641 145	540 473

Commissions perçues	31/12/2023	31/12/2022
Les commissions totalisent 160 615 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Commissions sur comptes	34 732	32 826
Commissions sur opérations de caisse	2 301	2 195
Commissions sur crédits	49 947	49 599
Commissions sur monétique banque à distance	37 477	37 597
Autres commissions	9 445	9 643
Commissions sur moyens de paiement	15 024	13 598
Autres produits sur services financiers	11 689	11 997
Total Commissions (en produits)	160 615	157 455

Intérêts encourus et charges assimilés	31/12/2023	31/12/2022
Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 339 568 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 253	2 568
Emprunts et ressources spéciales	14 460	18 292
Opérations avec la clientèle	322 297	242 561
Autres intérêts et charges	558	747
Total Intérêts courus et charges assimilés	339 568	264 168

Commissions encourues	31/12/2023	31/12/2022
Les commissions encourues totalisent 9 996 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Commissions monétiques	7 100	5 485
Redevances et prestations	523	357
Autres commissions	607	305
Rémunération du fonds géré SICAR	948	978
Frais de confection carnet de chèques	204	147
Frais télégrammes télex	254	230
Règlement télécom SMS Banking	360	344
Total Commissions encourues	9 996	7 846

Frais de personnel	31/12/2023	31/12/2022
Les frais de personnel totalisent 187 069 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Rémunération du personnel	140 607	131 421
Charges sociales	36 483	34 260
Autres charges de personnel	7 905	6 969
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	2 074	677
Total Frais de personnel	187 069	173 327

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	31/12/2023	31/12/2022
Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 48 372 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Coût net du risque clientèle	47 007	35 427
Coût net du risque divers	1 365	1 939
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	48 372	37 366

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 302	41 993
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(12 083)	(13 268)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4)	(199)
Dotations aux provisions collectives	1 334	6 526
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	241	547
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(461)	(839)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(143)
Pertes couvertes sur provisions utilisées	1 326	904
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 326)	(904)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 112	3 853
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(2 112)	(3 853)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	3 281	5 653
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(3 281)	(5 653)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	-	8 905
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	-	(8 905)
Reprises sur provisions sur créances cédées	(1 048)	(2 723)
Reprises sur provisions sur décote de garanties sur créances cédées	-	(4)
Pertes couvertes sur créances cédées	1 048	2 727
Reprises sur provisions sur créances radiées	-	(16 695)
Pertes couvertes sur créances radiées	-	16 695
Pertes non couvertes de contrepartie	687	817
Gain de cession	(4)	(7)
Récupération sur créances amorties	(5)	-
Total Coût net du risque clientèle	47 007	35 427

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 133	2 557
Reprises sur provisions pour risques et charges	(12)	(1 951)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(216)	(119)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	340	261
Perte sur éléments hors exploitation	180	1 884
Dotations aux provisions pour risques fiscal	-	-
Gain sur éléments hors exploitation	(855)	(829)
Perte sur autres éléments d'exploitation	795	136
Total Coût net du risque divers	1 365	1 939



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

GRUPE SOCIETE GENERALE

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques «UIB»,

Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 987 375 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice par du groupe, s'élevant à 124 983 KTND. A notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note 4 « Périmètre de consolidation » qui indique que la filiale UIB Assurances, mise en équivalence en 2022, a été consolidée selon la méthode d'intégration globale en 2023 et ce, suite à l'acquisition par l'UIB de la participation de SOGECAP dans ladite filiale qui est désormais détenue à hauteur de 99,998% par la banque.

- La note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » qui indique l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Le changement d'estimation opéré en 2023 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement, des facteurs d'ajustement « Δgi », et de la durée de calcul des taux de migration moyens par groupe en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024. Il en a résulté un stock de provisions collectives constitué par la société mère « UIB » au 31 décembre 2023 à hauteur de 90.916 KTND, soit une dotation au titre de l'exercice 2023 de 1.334 KTND.

- La note aux états financiers 12 « Autres passifs » qui décrit que la société mère « UIB », a fait l'objet, courant l'exercice 2022, d'un contrôle social au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS. La société mère « UIB » a reçu des états de liquidation relatifs aux chefs de redressement totalisant 5 334 KTND qu'elle n'a pas accepté et qui ont fait l'objet d'une action en justice. Un jugement d'annulation desdits états a été prononcé par la Cour d'appel de Tunis en 2024. Au 31 décembre 2023, la provision pour risques constituée à ce titre par la société mère « UIB », est de 2 275 KTND. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire.

- La note aux états financiers 33 « Contrôle fiscal » qui précise que la société mère « UIB » a été notifiée le 22 décembre 2023 d'un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2019 à 2022. Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification à la banque. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 mars 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	119 505	95 996
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	397 981	141 904
AC3 Créances sur la clientèle	(3)	6 530 890	6 377 260
AC4 Portefeuille-titres commercial	(4)	97 362	93 236
AC5 Portefeuille d'investissement	(5)	382 584	371 385
AC6 Valeurs immobilisées	(6)	77 449	67 629
AC7 Autres actifs	(7)	79 288	67 611
Actif d'impôt différé	(8)	38 483	37 618
Titres mis en équivalence		-	7 284
Total Actifs		7 723 542	7 259 923
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP		-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	2 920	5 800
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(10)	6 284 396	5 885 608
PA4 Emprunts et ressources spéciales	(11)	197 792	252 962
PA5 Autres passifs	(12)	247 837	222 431
Impôt différé Passif		18	18
Total Passifs		6 732 963	6 366 819
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 110	2 783
Intérêts des minoritaires dans le résultat		94	327
Intérêts Minoritaires		3 204	3 110
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves		652 737	546 234
CP5 Résultats reportés		36 855	38 421
Résultats reportés hors modifications comptables		36 855	38 421
CP6 Résultat de l'exercice		124 983	132 539
Total capitaux propres		987 375	889 994
Total capitaux propres et passifs	(13)	7 723 542	7 259 923

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1 Cautions, avais et autres garanties données	(14)	641 799	695 894
HB2 Crédits documentaires	(15)	294 378	397 751
Total des passifs éventuels		936 177	1 093 645
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	(16)	169 749	185 365
HB5 Engagements sur titres		7 500	7 350
Total des engagements donnés		177 249	192 715
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	(17)	2 463 030	2 392 032
Total des engagements reçus		2 463 030	2 392 032

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2023	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(18)	642 171	540 851
PR2 Commissions (en produits)	(19)	161 871	159 079
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20)	37 359	37 241
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(21)	29 361	26 957
PR4B Résultat de l'activité d'assurance	-	-	-
Total des produits d'exploitation bancaire		870 762	764 128
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	(22)	(338 666)	(263 821)
CH2 Commissions encourues	(23)	(9 115)	(7 061)
Total charges d'exploitation bancaire		(347 781)	(270 882)
Produit net bancaire		522 981	493 246
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(24)	(47 736)	(35 515)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(25)	(1 283)	(93)
PR7 Autres produits d'exploitation		67	222
CH6 Frais de personnel	(26)	(189 707)	(175 339)
CH7 Charges générales d'exploitation	(27)	(59 353)	(54 640)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 408)	(12 646)
Résultat d'exploitation		213 561	215 235
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		101	476
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		-	(63)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(28)	(74 135)	(76 389)
Résultat des activités ordinaires		139 527	139 259
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(29)	(14 450)	(6 394)
Part de résultat revenant aux minoritaires		94	326
Résultat net du groupe		124 983	132 539
Résultat net après modifications comptables		124 983	132 539
Résultat par action (en DT)	(30)	3,616	3,835

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)			
	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2023	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2022
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		846 030	729 552
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(347 076)	(272 035)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		26	(1)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		1 000	(4 500)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(199 751)	(437 457)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		396 771	463 692
Titres de placement		(5 000)	(64 568)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(223 073)	(204 396)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		24 569	(31 722)
Impôt sur les bénéfices		(94 360)	(81 561)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		399 137	97 003
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		10 645	10 313
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(10 003)	(26 223)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(15 743)	(14 458)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(15 101)	(30 368)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(72 668)	(85 119)
Augmentation / diminution ressources spéciales		3 796	838
Dividendes et autres distributions		(27 648)	(24 207)
Autres flux de financement		(7 819)	1 540
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(104 339)	(106 948)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation		3 584	-
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		279 698	(40 314)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		219 298	259 611
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(31)	502 580	219 298

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023						
1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés						
Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :						
- La norme comptable générale NCT 1 ;						
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;						
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;						
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;						
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.						
2- Date de clôture						
Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2023.						
3- Base de mesure						
Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.						
4- Périmètre de consolidation						
Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :						
- La société mère : UIB ;						
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.						
Méthode de consolidation						
La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB. L'UIB Assuranc mise en équivalence en 2022 est désormais filiale de l'UIB à hauteur de 99,998% et ce suite à l'acquisition des parts de la SOGECAP, elle sera donc consolidée pour l'exercice 2023 par la méthode d'intégration globale. Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :						
Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	99,998%	Filiale	Intégration globale	99,998%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT n° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits. Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2023, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats. Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 – Actifs incertains 20%
- B3 – Actifs préoccupants 50%
- B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables. En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023 et n° 2024-01 du 19 Janvier 2024. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 90.916 KTND au 31 décembre 2023.

5.4 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 597 693 KTND au 31/12/2023 contre 548 511 KTND au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	377 274	334 083
Provision/Décote de Garantie	72 260	72 264
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 108	5 326
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	90 916	89 582
Provision pour dépréciation de titres	5 335	5 290
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	7 445	6 235
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	764	384
Provision pour passifs et charges	38 435	35 191
Total	597 693	548 511

5.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2023 un solde de 6 530 890 KTND contre 6 377 260 KTND au 31/12/2022, soit une variation de 153 630 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	413 320	427 399
Autres concours à la clientèle	6 858 445	6 632 540
Crédits sur ressources spéciales	75 171	75 252
Sous total	7 346 936	7 135 191
Agios et intérêts réservés	(275 596)	(262 002)
Provisions sur créances douteuses	(377 274)	(334 083)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(72 260)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(89 582)
Total Créances sur la clientèle	6 530 890	6 377 260

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 284 396 KTND au 31/12/2023 contre 5 885 608 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	1 720 846	1 611 777
Comptes d'épargne	2 289 486	2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	2 035 385	1 850 593
Fonds gérés pour compte	12 938	13 224
Certificats de dépôts	94 105	109 402
Autres dépôts et avoirs	130 157	162 062
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	6 284 396	5 885 608

(*) Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB-2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

Intérêts et revenus assimilés

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Les intérêts et revenus assimilés totalisent 642 171 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	17 380	6 768
Opérations avec la clientèle	611 644	515 909
Autres intérêts et revenus assimilés	13 147	18 174
Total Intérêts et revenus assimilés	642 171	540 851

Commissions perçues

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Les commissions totalisent 161 871 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Commissions sur comptes	34 731	32 827
Commissions sur opérations de caisse	2 301	2 195
Commissions sur crédits	49 948	49 599
Commissions sur monétique banque à distance	37 476	37 597
Autres commissions	10 702	11 265
Commissions sur moyens de paiement	15 023	13 598
Autres produits sur services financiers	11 690	11 998
Total Commissions (en produits)	161 871	159 079

Intérêts encourus et charges assimilées

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 338 666 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Opérations avec la clientèle	321 395	242 214
Emprunts et ressources spéciales	14 460	18 292
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 253	2 567
Autres intérêts et charges	558	748
Total Intérêts courus et charges assimilées	338 666	263 821

Commissions encourues

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Les commissions encourues totalisent 9 115 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :		
Commissions monétiques	7 100	5 485
Redevances et prestations	523	357
Autres commissions	575	280
Rémunération du fonds géré SICAR	98	218
Frais de confection carnet de chèques	204	147
Frais télégrammes télex	254	230
Règlement télécom SMS Banking	361	344
Total Commissions encourues	9 115	7 061

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

|--|